

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis, en salle de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine, DESCHASEAUX Brigitte MONARET Marie-Hélène
MM VANDERBEEKEN Francis, BRUNET Gilles, JOUBERT Patrick, LESQUIBE Sébastien, PÉRÉ Fabien,

Absents excusés : MM LAHITTE Olivier, MAUMELLE Julien, Mmes CONSTANS Grace, CASTAING Yvette

Convocation du 07/11/2019.

DCM 2019 / 06 / 01 – Approbation du zonage eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique.

Considérant l'article R 123-3 du Code de l'Environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 03 septembre 2019 au 04 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le zonage des eaux pluviales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques et de sa publication

DCM 2019 / 06 / 02 – Convention de financement du Centre d’Incendie et de Secours de Navailles-Angos : avenant n°1

Monsieur le Maire indique que, au terme des travaux de construction du Centre d’Incendie et de Secours de Navailles-Angos, le SDIS a transmis un projet d’avenant réajustant la participation finale de la Commune de CAUBIOS-LOOS d’après le coût définitif de l’opération.

Après le versement des 2 acomptes, le solde à verser par la Commune s’élève aujourd’hui à 1 449 euros.

Afin de pouvoir éditer les pièces comptables de clôture, la signature de cet avenant est nécessaire.

Où l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** les termes de l’avenant n°1 à la convention de financement du CIS de Navailles-Angos entre le SDIS et la Commune de CAUBIOS-LOOS, fixant le solde à verser à 1 449 euros.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer cet avenant.

DCM 2019 / 06 / 03 – Changement de conduite d’eau potable au carrefour RD 216 – RD 208 : Rectification et approbation du montant de l’opération

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de remplacement de la conduite existante au carrefour RD 216/RD 208 pour un montant de participation communale alors estimé approximativement à 6 000 euros.

Au terme de ces travaux, le coût final de la participation de la Commune se chiffre à 7 163,20 €.

Le titre / avis des sommes à payer ayant été émis par le Syndicat, il est demandé au Conseil Municipal de valider le coût définitif de cette contribution.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant définitif de la contribution communale demandée par le SIAEP Luy Gabas Lees, soit 7 163,20 euros,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l’exercice.

DCM 2019 / 06 / 04 – Électrification rurale- Programme «FACE AB (extension souterraine) 2019 »- Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19EX134

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a demandé au Syndicat Départemental d’Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l’étude des travaux de: Alimentation de la propriété de Monsieur ARRABIE-AUBIES Pierre.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l’Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

(Suite DCM 2019 / 06 / 04)

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale «FACE AB (extension souterraine) 2019», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Énergie, de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC..... 10 739,36 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus..... 1 073,94 €
- frais de gestion du SDEPA447,47 €

TOTAL 12 260,77 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E. 7 875,54 €
- TVA pré financée par le SDEPA 1 968,88 €
- Participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres 1 968,88 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres.....447,47 €

TOTAL 12 260,77 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

DCM 2019 / 06 / 05 – Électrification rurale- Programme « Génie Civil Orange- Option A 2019 » -Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19TE080

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de: Génie Civil lié au 19EX134.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

(Suite DCM 2019 / 06 / 05)

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Génie Civil Orange- Option A 2019 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Énergie, de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC..... 3 827,94 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre
et imprévus.....382,80 €
- frais de gestion du SDEPA159,50 €

TOTAL 4 370,24 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-Participation de la Commune aux travaux
à financer sur fonds libres 4 210,74 €
- Participation de la Commune aux frais
de gestion à financer sur fonds libres.....159,50 €

TOTAL 4 370,24 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

DCM 2019 / 06 / 06 – Maison pour Tous : tarif à la journée sur semaine pour les habitants

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le tarif actuel de location de la Maison pour Tous est de 175 euros pour les habitants du village.

Ce tarif a été décidé pour une utilisation des locaux du vendredi au dimanche.

Plusieurs demandes de location à la journée sur semaine ayant été portées auprès du secrétariat, il convient d'étudier la possibilité d'instaurer un tarif à la journée en semaine pour les Caubios-Loosiens.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

(Suite DCM 2019 / 06 / 06)

- **ACCEPTÉ** de permettre la location de la Maison pour Tous pour une journée en semaine aux habitants du village,
- **FIXE** à **90 euros** le tarif de location.

DCM 2019 / 06 / 07 – Maison Soulagnet : bail à la micro-crèche Les Luycioles à compter du 01.01.2020

Monsieur le Maire indique que les menus travaux réalisés dans la Maison Soulagnet permettront sa location à compter du 1^{er} janvier 2020.

La SAS Les Luycioles ayant candidaté pour y ouvrir une micro-crèche et ce projet répondant à une réelle demande sur le territoire, Monsieur le Maire propose d'étudier cette candidature et, si elle est retenue, de fixer le montant du bail.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** de louer la Maison Soulagnet à la SAS Les Luycioles afin d'y ouvrir une micro-crèche à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **FIXE** à **1 400 euros** le tarif mensuel de location.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le contrat de bail.

DCM 2019 / 06 / 08 – Décision budgétaire modificative n°5

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
020 (020) : Dépenses imprévues	-5 900,00		
2051 (20) : Concessions et droits similaires	2 300,00		0
2115 (21) : Terrains bâtis	3 600,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0

DCM 2019 / 06 / 09 – Décision budgétaire modificative n°6

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-950,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress. Com. et intercom.	950,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0

Fin du compte-rendu.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2019 / 06 / 01	Approbation du zonage eaux pluviales
DCM 2019 / 06 / 02	Convention de financement du Centre d'Incendie et de Secours de Navailles-Angos : avenant n°1
DCM 2019 / 06 / 03	Changement de conduite d'eau potable au carrefour RD 216 – RD 208 : Rectification et approbation du montant de l'opération
DCM 2019 / 06 / 04	Électrification rurale- Programme « FACE AB (extension souterraine) 2019 »- Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19EX134
DCM 2019 / 06 / 05	Électrification rurale- Programme « Génie Civil Orange- Option A 2019 » -Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19TE080
DCM 2019 / 06 / 06	Maison pour Tous : tarif à la journée sur semaine pour les habitants
DCM 2019 / 06 / 07	Maison Soulagnet : bail à la micro-crèche Les Luycoles à compter du 01.01.2020
DCM 2019 / 06 / 08	Décision budgétaire modificative n°5
DCM 2019 / 06 / 09	Décision budgétaire modificative n°6

(Signatures séance DCM 2019 / 06)

NOMS	SIGNATURE
ARNAUDET Virginie	
BELTRAN Sabine	
BRUNET Gilles	
DESCHASEAUX Brigitte	
JOUBERT Patrick	
LACOSTE Jeanine	
LAYRE Bernard	
LESQUIBE Sébastien	
MONARET Marie-Hélène	
PERE Fabien	
VANDERBEEKEN Francis	

